

Compte rendu de séance du Conseil Municipal Séance du 24 octobre 2019

L'an 2019 et le 24 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Greneville-en-Beauce, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Bertrand MERLET, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Carole SANTERRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Guy ALEGRE, Madame Corinne BLANCHARD, Madame Virginie PEIGNÉ

Absents excusé(s) : Madame Dorothee GUERIN, Madame Karine DUBERNAY, Monsieur Christophe LEJEUNE

Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Marinette CHAINTREAU a donné pouvoir à Madame Carole SANTERRE

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 13
- Présents : 9
- Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 18/10/2019

Date d'affichage : 18/10/2019

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 29/10/2019

et publication ou notification : 29/10/2019

Objet des délibérations :

- Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2019,
- Admission en non-valeur sur le budget annexe de l'eau,
- Choix d'un bureau d'études pour la révision du zonage d'assainissement des bourgs de Greneville-en-Beauce et de Guignonville,
- Rapport d'activité 2018 du SPANC,
- Acceptation de devis pour l'aménagement d'un plancher – bâtiment Mairie Greneville-en-Beauce,
- Acceptation de devis pour l'aménagement d'un plancher – bâtiment salle polyvalente de Guignonville,
- Abrogation des droits d'enregistrement pour les concessions et cavurnes des cimetières,
- Renouvellement de contrat pour accroissement d'activité.

Questions diverses :

- Cérémonie du 11 novembre 2019,
- Choix des menus pour le repas des anciens,
- Elagage,
- Fleurissement,
- Point communautaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises.

Le Maire demande à l'assemblée si des modifications sont à apporter sur le compte-rendu.

Le compte rendu du 17 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2019-52 : ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'admettre en non-valeur une somme non recouvrée sur le budget annexe de l'eau depuis le 26 septembre 2018.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 21,72 €.

Vote à l'unanimité : 10 : pour ; 0 : abstention ; 0 : contre

Monsieur le Maire fait état d'autres sommes impayées pour un total de 927,38 €.

Le Conseil Municipal propose d'effectuer des recherches complémentaires pour tenter de les recouvrer.

2019-53 : CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES BOURGS DE GRENEVILLE-EN-BEAUCE ET DE GUIGNONVILLE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été effectué des demandes de consultation auprès de trois bureaux d'études. Ces trois bureaux d'étude se sont prononcés sur les différentes phases :

Phase 1 : Etat initial : Topographie, population et espaces,

Phase 2 : Le scénario en fonction des études environnementales et des contraintes,

Phase 3 : Perspectives retenues : Enquête publique et coûts de réactualisation avec les moyens à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire indique qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le choix du bureau d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide de retenir le devis du bureau d'études BET LEGRAND, sis Zone d'Activité La Rouche – 45170 Chilleurs-Aux-Bois, comme le mieux-disant pour la révision de zonage d'assainissement des bourgs de Greneville-en-Beauce et de Guignonville pour un montant de **4 785 € HT**.

Vote à l'unanimité : 10 : pour ; 0 : abstention ; 0 : contre

2019-54 : RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SPANC

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et demande au Conseil Municipal de donner son avis sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable au rapport d'activité 2018 du SPANC.

Vote à l'unanimité : 10 : pour ; 0 : abstention ; 0 : contre

2019-55 : ACCEPTATION DE DEVIS POUR L'AMENAGEMENT D'UN PLANCHER – BATIMENT MAIRIE GRENEVILLE-EN-BEAUCE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à des aménagements d'isolation du plancher dans le grenier du bâtiment Mairie de Greneville-en-Beauce. Il présente les trois devis reçus et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'acceptation du devis pour cet aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de **l'entreprise Stéphane BRISSON**, sise 20 rue du moulin – Guignonville 45480 Greneville-en-Beauce, comme le mieux-disant, pour la réalisation d'un plancher sur toute la surface avec isolation en ouate de cellulose dans le grenier du bâtiment Mairie de Greneville-en-Beauce pour un montant de **9 686,74 € HT** soit **11 624,09 € TTC**.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et à solliciter les subventions y afférant.

Vote à l'unanimité : 10 : pour ; 0 : abstention ; 0 : contre

2019-56 : ACCEPTATION DE DEVIS POUR L'AMENAGEMENT D'UN PLANCHER – BATIMENT SALLE POLYVALENTE DE GUIGNONVILLE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à des aménagements d'isolation du plancher dans le grenier de la salle polyvalente de Guignonville. Il présente les trois devis reçus et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'acceptation du devis pour cet aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de **l'entreprise Stéphane BRISSON**, sise 20 rue du moulin – Guignonville 45480 Greneville-en-Beauce, comme le mieux-disant, pour la réalisation d'un plancher pour l'isolation du grenier de la salle polyvalente de Guignonville, pour un montant de **5 965,06 € HT** soit **7 158,07 € TTC**.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et à solliciter les subventions y afférant.

Vote à l'unanimité : 10 : pour ; 0 : abstention ; 0 : contre

Questions diverses :

Abrogation des droits d'enregistrement pour les concessions et caverne des cimetières

Monsieur BRISSON explique que la délibération concernant les droits d'enregistrement ne sera pas abrogée étant donné qu'elle est légale.

Renouvellement de contrat pour accroissement d'activité

Monsieur le Maire indique que le contrat de Monsieur Fabien COURTÈS arrive à échéance à la fin du mois d'octobre. Il demande à l'assemblée de bien vouloir donner son avis quant au renouvellement ou non de son contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à la majorité, de ne pas reconduire le contrat de Monsieur Fabien COURTÈS.

Cérémonie du 11 novembre 2019

Monsieur le Maire rappelle les commandes passées pour la cérémonie du 11 novembre 2018 et propose de ne pas commander de pain-surprise.

Cette année seuls des petits fours salés et sucrés seront commandés à la Boulangerie.

Choix des menus pour le repas des anciens

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de choisir les menus et les desserts pour le repas des anciens.

Le Conseil Municipal décide de retenir les entrée, plat et desserts suivants :

- Médaillon de truite (Méréville), jardinière de légumes, crémeux asperge verte
- Pièce de veau, sauce pineau, crémeux de butternut, gratin de courgette
- Dôme framboise
- Saint Honoré

Elagage

Monsieur Alain LOISEAU explique les trois devis qu'il a reçu concernant l'élagage qui s'échelonne sur trois ans (de 2020 à 2022).

Le Conseil Municipal décide de retenir les devis de Monsieur Laurent BIRE.

Fleurissement

Monsieur Alain LOISEAU demande au Conseil Municipal ce que les administrés ont pensé du fleurissement de la commune, s'il y a eu des retours.

Il demande au Maire, aux adjoints et aux conseillers si le fleurissement était satisfaisant. L'assemblée répond que la commune était très joliment fleurie.

Monsieur Alain LOISEAU indique que ce même fleurissement sera renouvelé l'année prochaine.

Point communautaire

Projet d'implantation d'un pylône

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une proposition de projet d'implantation d'un pylône dans le but d'améliorer la couverture des réseaux mobiles. Il indique que le pylône de 35 mètres de haut serait situé rue de chatillon (face au cimetière) et rapporterait, d'après le commercial de la société ATC France, entre 500 € et 1 000 € par an.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45.

Le Maire,

Monsieur Jean-Louis BRISSON

